



Site internet de la section : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

inFO Vendée

Journal trimestriel de votre section **FO DGFIP 85** N° 18 – 3ème trimestre 2023

Responsable de publication : S LIEVRE , secrétaire départemental **FO DGFIP 85**

SOMMAIRE

- L'édito de la section
- GMBI
- RGP
- La parole aux agents
- SRIAS Pays de La Loire



Nos dernières informations mises en ligne sur notre site internet :

- courrier du 17 juillet à notre DDFIP sur la RGP
- compte-rendu GT Formation spécialisée du 30 juin
- droit d'alerte GMBI
- compte-rendu du CSAL du 22 juin

GUIDES FO

(à télécharger sur notre site internet)

- guide « congés familiaux et temps partiel »
- guide « autorisations d'absence »
- guide « télétravail »

L' EDITO de la section

*Durant la pause estivale, votre syndicat **FO DGFIP** a continué d'interpeller la direction générale et la direction départementale sur 2 sujets d'actualité prégnants pour les personnels.*

***FO DGFIP** a tout d'abord déposé un droit d'alerte au niveau local puis au niveau national concernant les difficultés générées par le dispositif GMBI, afin de défendre vos intérêts si la situation venait encore à se dégrader.*

*S'agissant de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publiques dite RGP, **FO DGFIP** exige que le Directeur Général ainsi que tous les directeurs départementaux prennent leurs responsabilités en expliquant par écrit à quel risques s'exposent désormais les personnels de tout grade concerné par cette réforme.*

Ces 2 sujets seront détaillés dans ce journal ainsi que sur notre site internet.

En parallèle des ces actions syndicales, certains services (SIP, PCE, CDIF) ont rédigés des fiches afin d'interpeller la direction quant à leurs conditions de travail dégradées. Ces fiches, inscrites au registre « hygiène et sécurité » engage la responsabilité de la direction. Nous ne pouvons que vous encourager à vous saisir vous aussi de ce droit dans les autres services !

Plus que jamais, il nous faut être combatif pour aborder cette rentrée difficile, vu l'état général de nos services : manque de personnels, gros turnover, etc...



*Deux de nos slogans « défendre nos missions, c'est nous défendre » ainsi que « **FO DGFIP, la force du collectif** » prennent tout leur sens et nous avons besoin de chacun d'entre vous pour y parvenir, rejoignez-nous !*



Sébastien LIEVRE , Secrétaire départemental



JÉJÉ
MES BIENS
IMMOBILIERS



La pente est raide mais la route est droite

Comme l'écrivait dans un message à destination de tous les agents de la DGFIP, le secrétaire général de FO DGFIP Olivier Brunelle : « **Un optimiste, c'est un homme qui plante deux glands et qui s'achète un hamac** ». Cette citation du Maréchal De Lattre de Tassigny, illustre vendéen, correspond parfaitement à l'état d'esprit de notre directeur général lors du lancement de la campagne GMBI avant l'été...

Jamais nos services n'ont été autant submergé, les files d'attente devant les SIP ont battu des records, le nombre de econtact en stock a explosé, tout comme nos standards téléphoniques ! Cette situation a usé les personnels en dégradant fortement nos conditions de travail.

Pour toutes ces raisons, le syndicat FO DGFIP a déposé des droits d'alerte à tous les niveaux de la DGFIP. Le 27 juin, un droit d'alerte local a été adressé par mail à notre directeur départemental puis le 4 juillet auprès du directeur général.

Ces droits d'alerte couvrent les personnels des structures impactés par GMBI et demeure un préalable à l'exercice d'un droit de retrait si d'aventure la situation venait à se dégrader à nouveau. La sécurité tout comme la santé des agents concernés doivent être préservés.

→ N'hésitez pas à nous interpeller si la situation demeure dégradée dans votre service !

Vous trouverez les détails de cette action sur notre site internet départemental.

Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP)

(courrier adressé à notre directeur départemental le 17 juillet)

À plusieurs reprises ces derniers mois, dans différentes instances, nous vous avons demandé des précisions sur les conséquences de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) vis-à-vis des chefs d'unité, mais aussi et surtout vis-à-vis des A non comptables et des agents de catégorie B et C.

Vous avez tenté, en vain, de nous rassurer, concernant l'éventuelle mise en cause des personnels d'exécution en nous expliquant que l'impact de la RGP sur tous nos métiers serait minime et que celui-ci s'assimilerait à un simple ajustement technique de feue la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP).

A ces occasions, vous nous avez affirmé, tout comme la Direction Générale, qu'en matière de Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP), celui qui est responsable à la fin, c'est le « patron » de la structure, donc le comptable.

Les militants FO DGFIP, n'ont cessé d'alerter à tous les niveaux de la DGFIP, sur le choc culturel et financier que constituait cette nouvelle RGP tant dans son volet juridictionnel que managérial et ses conséquences envers les personnels de tout grade et de toute mission en Direction ou en postes comptables.

Devant l'absence de réponses précises aux questions posées et/ou la constance de réponses cotonneuses se voulant rassurantes sur d'éventuelles mises en cause de collègues C, B et A non comptables, pourtant prévues par l'ordonnance du 22 mars 2022 (Art L 131-1 du code des juridictions financières : « est justiciable de la Cour des comptes (...) tout fonctionnaire ou agent civil ou militaire de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que des groupements des collectivités territoriales ») , nous vous interpellons à nouveau afin que vous puissiez nous répondre par écrit sur ce sujet qui nous préoccupe.

Nous ne pouvons, à FO DGFIP, nous contenter d'une réponse incertaine et qui n'engage que vous.

Nous n'avons eu de cesse, là encore à tous les niveaux, de dire que la mise en cause juridictionnelle d'agents A non comptables ou de catégorie B ou C n'était pas une vue de l'esprit confirmée au demeurant par la Direction Générale lors du GT national du 3 novembre 2022 (tout agent de la DGFIP quel que soit son grade est un gestionnaire public) mais une potentialité bien réelle quand bien même elle ne serait circonscrite qu'à quelques cas par an, ce qui reste par ailleurs à démontrer.

La Direction Générale se réfugie derrière la protection fonctionnelle qu'est tenu d'accorder l'État à tout fonctionnaire, mais cette dernière est-elle prévue pour des poursuites devant la Cour des comptes ?

La Direction Générale a soumis depuis janvier 2023 au Conseil d'État la question de l'applicabilité de la protection fonctionnelle à la RGP ?

Qu'en est-il à ce jour ?

- Les premiers réquisitoires de la 7ème Chambre de la Cour des comptes (mobilier national de Grignon avec mise en cause des domaines et une affaire d'escroquerie aux faux ordres de virement impactant une paierie départementale) sont explicites sur le fait que l'instruction devra envisager d'examiner la responsabilité de tout agent dans la chaîne d'exécution des opérations financières.

- Deux arrêts, certes à destination d'ordonnateurs (Arrêt n° S2023-0604 – Sté Alpexpo 11/5/23 et Arrêt n°S2023-0667 – commune d'Ajaccio 31/5/23) confirment nos craintes sur le possible partage de responsabilités à plusieurs acteurs de la chaîne financière qui est induit par le système répressif de la nouvelle RGP.

- S'il n'y a pas de risque, pourquoi un assureur propose-t-il un produit (pour les comptables mais aussi pour les agents non comptables de catégorie A, B et C), non pas pour assurer l'amende, mais pour couvrir notamment les frais d'avocats spécialisés pour préparer l'audience et/ou pour faire apparaître les responsabilités de chacun des acteurs du processus qui a dysfonctionné ?

Les agents sont donc bien sous la menace potentielle d'une amende pouvant représenter jusqu'à 6 mois de rémunération. Nous vous demandons donc d'écrire clairement que les agents A non-comptables, B et C seront exonérés de poursuites juridictionnelles, vous devez une réponse à vos personnels.

LA PAROLE AUX AGENTS (cette rubrique est la votre)

Quand la bise fut venue nous nous trouvâmes pris au dépourvu! Nous étions partis pour être nombreux à la rentrée 2024 fort de l'annonce de notre cher ministre de créer 250 emplois. Nous voilà fort marri, création ? que nenni ! En lieu et place on va en supprimer 250 de moins. Et il faudrait s'en réjouir. Pour nous remonter le moral on nous annonce une arrivée massive de collègues en septembre. Cela représente près de 10 % de l'effectif pour la Vendée. Formidable ! Mais très loin d'être suffisant. De nombreuses chaises restent encore vides. Et parmi ces nouveaux se trouveront des contractuels sans expérience. Il va falloir former. Encore ! Et pendant ce temps-là il nous faut faire face. Face aux réformes incessantes, faces aux objectifs qui eux ne diminuent pas. Avec des services exsangues, des efforts à consentir, toujours, encore... Point trop n'en faut. On connaît la résilience, l'engagement, le dévouement des agents. Ceux-là même qui font tourner la boutique. Ceux qui s'épuisent à empêcher que le bateau sombre ! Mais Maurice ! Il faudrait pas que tu pousses le bouchon un peu trop loin ! A force de nous faire trimer sans reconnaissance, sans nous écouter, sans nous donner l'aide dont on a besoin. Tu vas nous faire craquer ! Faire des efforts pour palier une carence ? Bien sûr ! Mais sur du long terme c'est l'épuisement assuré !

Un droit d'alerte par ci, de multiples fiches CHS collectives par là, déposées ces dernières semaines. L'ensemble des SIP, le CDIF de la Roche, les PCE ont lancés l'alerte. Et je ne parle pas des fiches de signalement de collègues qui se font agresser par des usagers exaspérés.

Il faut savoir que chaque fiche CHS, je devrai dire chaque fiche à destination de la formation spécialisée (à force de réforme on ne sait même plus comment dire), est transmise en direction de Bercy via la délégation régionale.

Aussi même si cela peut paraître illusoire et puisque nous ne sommes vraisemblablement pas écoutés quand on fait grève, il nous reste cette arme. La plume ! Il en va de notre santé au travail de signaler sans délai le mal être qui ronge les services. Combien faudra t'il de collègues qui rendent les armes et partent en arrêt, n'en pouvant plus, avant de réagir ?

Aussi si dans votre service, c'est compliqué, que vous avez de la peine à faire face, que vous voyez que l'épuisement gagne. Cessez de le dire à votre chef ! Écrivez-le dans une fiche CHS ! Et collectivement si possible.

Didier, un collègue parmi tant d'autres.

SRIAS Pays de La Loire du 22 juin 2023

La première séance plénière de la nouvelle mandature a (enfin) pu se tenir le 22 juin dernier...

Avant d'entamer les travaux, l'ensemble des syndicats a rappelé d'une seule voix **le caractère fondamental de l'Action Sociale Interministérielle**, en demandant que le budget soit à la hauteur des ambitions des actions de la SRIAS, afin que chaque fonctionnaire, actif ou retraité, puisse en bénéficier. Cette demande prend toute son importance dans un contexte inflationniste où la situation de nombreux agents de la fonction publique d'État se précarise et où l'attractivité de la fonction publique se détériore. L'attention des délégués à la SRIAS se portera en particulier sur le besoin grandissant de places en crèche et d'aide au logement, pérenne ou temporaire.

Après cette liminaire, puis la reconduction de José Rorigues de Oliveira en tant que président de la SRIAS Pays de Loire, la séance a permis de revenir sur les actions de 2022 et du début 2023. Le président a rappelé que la SRIAS est très attentive à l'interministérialité, c'est à dire à un certain équilibre entre les ministères bénéficiaires des actions.

→ Les sorties organisées ont toujours beaucoup de succès : 5 sorties départementales en 2022 sans compter la sortie régionale au Puy du fou, et déjà 2 en 2023 (golfe du Morbihan/découverte de l'Armada et de Rouen). Le même succès est constaté pour le spectacle de Noël et pour les séjours retraités.

→ Les séjours famille et les séjours enfants sont plébiscités, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe 2022, voire un dépassement. La plupart des séjours famille se font avec le partenaire VTF et dans une moindre mesure avec Touristra. Une nouvelle convention a été signée en 2022 avec UCPA pour des séjours sportifs. Quant aux séjours enfants, ils se font en partenariat avec UCPA, CGCV et VPT.

→ Les actions innovantes mises en place ces dernières années ont trouvé leur public et prouvé leur pertinence :

- Découverte des sports atypiques : action lancée il y a 3 ans avec la découverte de l'aviron à Nantes et Angers et qui devrait s'étoffer avec la découverte du char à voile.

- Découverte lecture : action en direction des moins de 18 ans, lancée pendant le covid en partenariat avec Bayard. Même après 3 ans, il y a toujours de nombreuses demandes, avec un réel engouement pour la presse écrite.

- CESU aide à domicile : action mise en place par la SRIAS à l'attention des agents en situation de perte d'autonomie temporaire. Depuis lors, 3 autres SRIAS nous ont emboîté le pas, ce qui démontre son utilité.

- Séjours répit : action destinée aux aidants/aidés. Malgré l'annulation des 2 séjours prévus en 2022, faute d'inscrits, l'ensemble des organisations syndicales a tenu à continuer cette action, qui permettrait aux aidants, très sollicités, de « souffler » pendant quelques jours. Deux nouveaux séjours sont donc prévus en octobre 2023.

- Découverte de mon RIA : action initiée en 2022 et renouvelée en 2023. Chaque nouvel arrivant dans notre région (entre juillet et septembre) recevra un bon lui donnant droit à un repas gratuit dans un de nos 10 RIA. Les délégués **FO** à la SRIAS sont très attachés aux RIA, qui permettent l'accès à moindre coût à un repas complet et peuvent contribuer à une certaine cohésion dans les équipes de travail.

**La délégation FO continuera à participer activement aux travaux de la SRIAS,
dans un esprit collectif et constructif, tout en portant les légitimes revendications de FO
pour le bien de l'ensemble des agents de la fonction publique d'Etat.**

Pour rester connecté à l'inFO, nous vous encourageons :

→ à vous abonner à notre page **FACEBOOK** « **FO DGFIP 85** » (depuis votre compte personnel)

→ à vous connecter régulièrement à notre site internet local et notre site national
(accessible depuis **ULYSSE** sur **Mozilla Firefox** et/ou internet à votre domicile)

Ce qui vous permettra de bénéficier de l'information syndicale en toute circonstance, y compris en télétravail.